

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE



SAISON 2018/2019

Approuvé par le Comité Directeur du 04/06/2019

Réunion du 16 Avril 2019 à Cachan

<u>Présents</u> :	Monsieur Madame Madame Monsieur	MOLINARIO Yves LAPORTE Marie-Christine THIEBAUT Michèle LOISNEL Georges	Président Membre Membre Membre
-------------------	--	--	---

<u>Excusé</u> :	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
-----------------	----------	----------------	--------

<u>Assisté</u> :	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié attaché à la CRS
------------------	----------	------------------	--------------------------

---*---

Début de la réunion à 14h30

Dossiers du RIS

RIS n° 10 :

| Championnat pré-national senior masculin :

➤ Poule A :

- Dossier n° 74 : PMAR076 - AS. SP DE SARTROUVILLE 2 / ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON du 23/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, la présence de 4 joueurs mutés de l'équipe AS. SP DE SARTROUVILLE 2 sur la feuille de match :
 - M. ROGHE Claude, licence Compétition Volley-Ball n° 1795428, Mutation Nationale, DHO le 13/09/2018,
 - M. KHAOUI Massyl, licence Compétition Volley-Ball n° 2015283, Mutation Régionale, DHO le 24/09/2018,
 - M. BASSET Mathieu, licence Compétition Volley-Ball n° 1835310, Mutation Nationale, DHO le 11/09/2018,
 - M. BORG Karim, licence Compétition Volley-Ball n° 1867204, Mutation Régionale, DHO le 14/10/2018,
- Constatant la présence de plus de 6 joueurs de l'équipe de l'AS. SP DE SARTROUVILLE 2 sur la FDM régulièrement qualifiés.

En conséquence :

☞ En application des articles 5 et 12 du RPE de la compétition, et l'article 28 du RGES, l'équipe de l'AS. SP DE SARTROUVILLE 2 perd son match par pénalité : P/3 (00/25, 00/25, 00/25) et marque moins 1 point au classement.

☞ En application de l'article 28 du RGES et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 50 €** pour match perdu par pénalité, à l'encontre de l'AS. SP DE SARTROUVILLE 2

- Dossier n° 75 : PMAR078 - PUC VOLLEY-BALL 3 / PARIS AMICALE CAMOU 2 du 23/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe PUC VOLLEY-BALL 3, M. BAYIHA Raphael, licence Compétition Volley-Ball n° 1996423 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

➤ **Poule B :**

- Dossier n° 76 : PMBR079 - VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1 / ENTENTE SPORTIVE VITRY du 24/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe ENTENTE SPORTIVE VITRY, M. DEMORTIER Anthony, licence Compétition Volley-Ball n° 1890100 : a été sanctionné d'une pénalité (Carton rouge).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **deux (2) inscriptions** au relevé réglementaire.

☞ Pour l'ensemble de ses infractions et conformément à l'article 21.4 du RGES, M. DEMORTIER Anthony totalise quatre (4) inscriptions au Relevé Réglementaire. La Commission Régionale Sportive la suspendu pour une période de 7 jours de toutes épreuves de la FFVB, de la LIFVB ou de ses délégataire à partir du 1^{er} avril 2019. Il lui restera une (1) inscription au Relevé Réglementaire.

La notification de suspension a été envoyée par courriel à M. DEMORTIER Anthony et au club de l'ENTENTE SPORTIVE VITR, le lundi 1^{er} avril 2019.

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe ENTENTE SPORTIVE VITRY, M. VIDIT Quentin, licence Compétition Volley-Ball n° 1764542 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

Championnat régional senior masculin :

➤ Poule A :

- Dossier n° 77 : RMAR080 - USM. GAGNY VOLLEY / VC CHAMPS SUR MARNE du 24/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe VC CHAMPS SUR MARNE, M. HARDY Jerome, licence Compétition Volley-Ball n° 1064901 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe VC CHAMPS SUR MARNE, M. LIMERY Stéphane, licence Compétition Volley-Ball n° 1225701 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

☞ Pour l'ensemble de ses infractions et conformément à l'article 21.4 du RGES, M. LIMERY Stéphane totalise trois (3) inscriptions au Relevé Réglementaire. La Commission Régionale Sportive la suspendu pour une période de 7 jours de toutes épreuves de la FFVB, de la LIFVB ou de ses délégataire à partir du 1^{er} avril 2019. Il ne lui restera aucune inscription au Relevé Réglementaire.

La notification de suspension a été envoyée par courriel à M. LIMERY Stéphane et au club de VC CHAMPS SUR MARNE, le lundi 1^{er} avril 2019.

➤ Poule B :

- Dossier n° 78 : RMBR079 - SAINT-CLOUD PARIS SF 2 / POISSY VOLLEY 1 du 24/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'entraîneur de l'équipe SAINT-CLOUD PARIS SF 2, M. TSOUROPLIS Alexandros, licence Encadrant « Encadrement » n° 2303515 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **deux (2) inscriptions** au relevé réglementaire.

- Dossier n° 79 : RMBR080 - AS VOLLEY-BALL VELIZY 2 / C S M CLAMART 2 du 23/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe C S M CLAMART 2, M. GERMAIN Yann, licence Compétition Volley-Ball n° 1837702 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

➤ **Poule C :**

- Dossier n° 80 : RMCR077 - UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 / ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS du 24/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'entraîneur de l'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3, M. GUEDDOURI Youcef, licence Encadrant « Encadrement » n° 1338456 : a été sanctionné d'une pénalité (Carton rouge).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **quatre (4) inscriptions** au relevé réglementaire.

☞ Pour l'ensemble de ses infractions et conformément à l'article 21.4 du RGES, M. GUEDDOURI Youcef totalise quatre (4) inscriptions au Relevé Réglementaire. La Commission Régionale Sportive la suspendu pour une période de 7 jours de toutes épreuves de la FFVB, de la LIFVB ou de ses délégataire à partir du 12 avril 2019. Il lui restera une (1) inscription au Relevé Réglementaire.

La notification de suspension a été envoyée par courriel à M. GUEDDOURI Youcef et au club de l'UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF, le vendredi 12 avril 2019.

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS, M. SOUTARSON Julien, licence Compétition Volley-Ball n° 1202900 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

- Dossier n° 81 : RMCR079 - COURBEVOIE SPORTS 2 / U.S. JEUNESSE MITRY V.B. du 23/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe U.S. JEUNESSE MITRY V.B, M. LEMAITRE Nicolas, licence Compétition Volley-Ball n° 1517924 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

| **Championnat Elite « jeunes » :**

- ✓ M20 féminin : Journée 7 du championnat élite - rencontre n° EJF031 - CONFLANS-ANDRESY JOUY VB / PARIS AMICALE CAMOU du 24/03/2019 :
- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **PARIS AMICALE CAMOU** ne s'est pas présentée.

En conséquence :

☞ En application des articles 10 et 16 du RPE de la compétition, l'équipe de PARIS AMICALE CAMOU son match par forfait : F/3 (00/25, 00/25, 00/25) et marque moins 3 points au classement.

- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de PARIS AMICALE CAMOU.

RIS n° 11 :

| Championnat pré-national senior féminin :

➤ Poule A :

- Dossier n° 82 : PFAR049 - CSM EAUBONNE / VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1 du 31/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que la joueuse de l'équipe CSM EAUBONNE, Mme. MILIOTI Marion, licence Compétition Volley-Ball n° 1638001 : a été sanctionnée d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

- ☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

| Championnat pré-national senior masculin :

➤ Poule B :

- Dossier n° 83 : PMBR057 - VOLLEY 6 / ENTENTE SPORTIVE VITRY 1 du 31/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe VOLLEY6, M. VINCENT Thomas, licence Compétition Volley-Ball n° 1867594 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

- ☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

- Dossier n° 84 : PMBR057 - VOLLEY 6 / ENTENTE SPORTIVE VITRY 1 du 31/03/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe ENTENTE SPORTIVE VITRY 1, M. TIMOTIN Petru, licence Compétition Volley-Ball n° 1852859 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

- ☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

| Coupe île de France « jeunes »

✓ M13 féminin : Tour 5 du samedi 30 mars 2019 - poule « D » à Sartrouville :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **l'ACBB** ne s'est pas présentée.
- Constatant que le forfait a été prononcé après le début de la compétition et après la diffusion des calendriers du 5ème tour sur le site fédéral.

En conséquence :

- ☞ En application de l'article 10 du RPE de la compétition, l'équipe de l'ACBB perd ses matchs par forfait : F/2 (00/25, 00/25) et marque moins 3 points par match au classement.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition, l'équipe de l'ACBB est éliminée de la coupe île de France et le bonus DAF ne sera pas comptabilisé.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de l'ACBB.

✓ M17 masculin : Tour 5 du samedi 30 mars 2019 - poule « C » à Sèvres :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **CNM CHARENTON** ne s'est pas présentée.
- Constatant que le forfait a été prononcé après le début de la compétition et après la diffusion des calendriers du 5^{ème} tour sur le site fédéral.

En conséquence :

- ☞ En application de l'article 10 du RPE de la compétition, l'équipe de CNM CHARENTON perd ses matchs par forfait : F/2 (00/25, 00/25) et marque moins 3 points par match au classement.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition, l'équipe de CNM CHARENTON est éliminée de la coupe île de France et le bonus DAF ne sera pas comptabilisé.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de CNM CHARENTON.

RIS n° 12 :

| **Championnat pré-national senior féminin :**

➤ **Poule A :**

- Dossier n° 85 : PFAR088 - VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1 / MONTIGNY VOLLEY 95 - 1 du 14/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'entraîneur de l'équipe MONTIGNY VOLLEY 95 - 1, M. SPEYBROUCK Vincent, licence Encadrant « Encadrement » n° 1579925 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

- ☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **deux (2) inscriptions** au relevé réglementaire.

| **Championnat pré-national senior masculin :**

➤ **Poule A :**

- Dossier n° 86 : PMAR085 - AS. SP DE SARTROUVILLE 2 / PARIS VOLLEY CLUB 1 du 06/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe AS. SP DE SARTROUVILLE 2, M. RUFFE Jean-François, licence Compétition Volley-Ball n° 1916966 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

- ☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe PARIS VOLLEY CLUB 1, M. SABRAN Côme, licence Compétition Volley-Ball n° 2042295 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

➤ **Poule B :**

- Dossier n° 87 : PMBR082 - ENTENTE SPORTIVE VITRY / TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 1 du 07/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match l'absence du marqueur.

En conséquence :

☞ En application de l'article 20.2 du RGES et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique une **amende de 25 €** pour « absence de marqueur en pré-national » à l'encontre de l'ENTENTE SPORTIVE VITRY.

- Dossier n° 88 : PMBR085 - CNM CHARENTON 2 / UGS DE WISSOUS ET L'ELAN DE CHEVILLY LARUE du 06/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur (Capitaine) de l'équipe CNM CHARENTON 2, M. LACHEB Karim, licence Compétition Volley-Ball n° 2137612 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **deux (2) inscriptions** au relevé réglementaire.

- Dossier n° 89 : PMBR088 - VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1 / VOLLEY 6 du 14/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1, M. PIELKA Thomas, licence Compétition Volley-Ball n° 1487913 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

☞ Pour l'ensemble de ses infractions et conformément à l'article 21.4 du RGES, M. PIELKA Thomas totalise trois (3) inscriptions au Relevé Réglementaire.

☞ En application de l'article 21.4 du RGES et après la comptabilisation des inscriptions de la dernière épreuve du championnat, impliquant une période de suspension de 7 jours à M. PIELKA thomas. La commission Régionale Sportive décide que celle-ci sera appliquée la saison sportive suivante 2019/2020.

La notification de suspension sera envoyée par courriel à M. PIELKA thomas et au club de VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX début de la saison sportive 2019/2020.

| Championnat régional senior féminin :

➤ Poule D :

- Dossier n° 90 : RFDR082 - PANTIN VOLLEY 1 / ASNIÈRES VOLLEY 92 – 2 du 07/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que la joueuse de l'équipe ASNIÈRES VOLLEY 92 – 2, Mme. MABILAMA Daniéla, licence Compétition Volley-Ball n° 2103086 : a été sanctionnée d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre une (1) inscription au relevé réglementaire.

| Championnat régional senior masculin :

➤ Poule A :

- Dossier n° 91 : RMAR081 - AS. SP. MONTIGNY LE BRETONNEUX / VC CHAMPS SUR MARNE du 07/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe AS. SP. MONTIGNY LE BRETONNEUX, M. CASTIELLA Sylvain, licence Compétition Volley-Ball n° 1057649 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre une (1) inscription au relevé réglementaire.

- Dossier n° 92 : RMAR087 - VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 2 / PANTIN VOLLEY 1 du 14/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que L'entraîneur de l'équipe VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 2, M. LE GUEVEL Pascal, licence Encadrant « Encadrement » n° 795039 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre deux (2) inscriptions au relevé réglementaire.

➤ Poule B :

- Dossier n° 93 : RMBR083 - ENTENTE SPORTIVE MASSY / SAINT-CLOUD PARIS SF 2 du 07/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe SAINT-CLOUD PARIS SF 2, M. LHERMITTE Paul Antoine, licence Compétition Volley-Ball n° 1834250 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre une (1) inscription au relevé réglementaire.

➤ **Poule D :**

- Dossier n° 94 : RMDR082 - SPORT CLUB UNIVERSITAIRE FCE 1 / SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1 du 07/04/2019:

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1, M. DAVID Benjamin, licence Compétition Volley-Ball n° 1232355 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

- ☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

| **Championnats Elite et Régional « jeunes » :**

- ✓ M13 féminin : Journée 8 du championnat Régional - Poule « B » du 06 avril 2019 à Milly La Forêt – Rencontres n° RBB064 et n° RBB065 :
 - Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **I'UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 2** ne s'est pas présentée.

En conséquence :

- ☞ En application des articles 10 et 16 du RPE de la compétition, l'équipe de I'UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 2 ses matchs par forfait : F/2 (00/25, 00/25) et marque moins 3 points par match au classement.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de I'UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF.

- ✓ M13 masculin : Match de classement du championnat Régional n° RBS001 - Places 17 et 18 : V.B. CLUB ERMONT 1 / AS.SP.VOLTAIRE CHATENAY du 13 avril 2019 :
 - Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **I'AS.SP.VOLTAIRE CHATENAY** ne s'est pas présentée.

En conséquence :

- ☞ En application des articles 10 et 16 du RPE de la compétition, l'équipe de I'AS.SP.VOLTAIRE CHATENAY son match par forfait : F/3 (00/25, 00/25, 00/25). Elle sera classée 18ème du championnat Régional M13 masculin pour la saison 2018/2019.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de I'AS.SP.VOLTAIRE CHATENAY.

- ✓ M20 féminin : Journée 9 du championnat élite - rencontre n° EJF041 - AS VOLLEY-BALL VELIZY / PARIS AMICALE CAMOU du 14/04/2019 :
 - Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **PARIS AMICALE CAMOU** ne s'est pas présentée.

En conséquence :

- ☞ En application des articles 10 et 16 du RPE de la compétition, l'équipe de PARIS AMICALE CAMOU son match par forfait : F/3 (00/25, 00/25, 00/25) et marque moins 3 points au classement.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de PARIS AMICALE CAMOU.

- ✓ M20 masculin : Journée 9 du championnat élite - rencontre n° EJM042 SAINT-CLOUD PARIS SF / TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB du 14/04/2019 :
 - Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB** ne s'est pas présentée.

En conséquence :

- ☞ En application des articles 10 et 16 du RPE de la compétition, l'équipe de TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB son match par forfait : F/3 (00/25, 00/25, 00/25) et marque moins 3 points au classement.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB.
- ✓ M20 masculin : Journée 9 du championnat élite - rencontre n° EJM044 AS. SP. CULT. DUNOIS / COULOMMIERS VOLLEY-BALL du 14/04/2019 :
 - Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que l'équipe de **COULOMMIERS VOLLEY-BALL** ne s'est pas présentée.

En conséquence :

- ☞ En application des articles 10 et 16 du RPE de la compétition, l'équipe de COULOMMIERS VOLLEY-BALL son match par forfait : F/3 (00/25, 00/25, 00/25) et marque moins 3 points au classement.
- ☞ En application de l'article 15 du RPE de la compétition et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique **une amende de 55 €** pour match perdu par forfait, à l'encontre de COULOMMIERS VOLLEY-BALL.

Résultats non communiqués sur internet dans les délais impartis

Division	N° match	Date	Equipe recevant	Equipe visiteuse	Saisie résultats
Championnat Régional Senior Féminin	RFAR083	07/04/2019	ISSY LES MOULINEAUX V.B.	PARIS AMICALE CAMOU 3	08/04/2019 – 16h07 Amende de 25 euros
	RFDR090	13/04/2019	CLUB OLYMPIQUE SAVIGNY 2	PANTIN VOLLEY 1	15/04/2019 – 13h18 Amende de 25 euros
Championnat Régional Senior Masculin	RMAR081	07/04/2019	AS. SP. MONTIGNY LE BRETONNEUX	VC CHAMPS SUR MARNE	08/04/2019 – 19h58 Amende de 25 euros
	RMDR083	07/04/2019	ASG ETUDIANTS VIETNAMIENS DE PARIS	LEVALLOIS SPORTING CLUB	08/04/2019 – 17h28 Amende de 25 euros
	RMAR090	13/04/2019	VC CHAMPS SUR MARNE	VINCENNES VOLLEY CLUB 2	Résultats non saisis au mardi 16 avril 2019 Amende de 25 euros

Dossiers non mentionnés dans le RIS

Championnat pré-national senior masculin :

➤ Poule B :

- Dossier n° 94 : PMBR089 - TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 1 / VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 2 du 07/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match l'absence du marqueur.

En conséquence :

☞ En application de l'article 20.2 du RGES et conformément au montant des amendes et droits 2018/2019, la CRS applique une **amende de 25 €** pour « absence de marqueur en pré-national » à l'encontre de TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB.

Championnat régional senior masculin :

➤ Poule C :

- Dossier n° 95 : RMCR085 - AS. SP DE SARTROUVILLE 3 / UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 du 07/04/2019 :

- Constatant qu'après la vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3, M. COLY Charles, licence Compétition Volley-Ball n° 1914766 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton jaune).

En conséquence :

☞ En application des articles 21.3 et 21.4 du RGES, la CRS porte à son encontre **une (1) inscription** au relevé réglementaire.

Divers

| Le tournoi Régional IDF COMPET'LIB 6X6 mixte qualificatif pour la phase finale de la coupe de France s'est déroulé le dimanche 7 avril 2019 à Clamart.

Les deux équipes qualifiées pour la phase finale qui se tiendra du 14 au 16 juin 2019 à Cannes, sont les suivantes :

1. CSM CLAMART (0927924 - FF VOLLEY)
2. VINCENNES VOLLEY CLUB (0946784 – FF VOLLEY)

Classement du tournoi :

1. C S M CLAMART (0927924 - FF VOLLEY)
2. VINCENNES VOLLEY CLUB (0946784 – FF VOLLEY)
3. CSM EAUBONNE (0954172 – FF VOLLEY)
4. VOLLEY-BALL MONTESSON CLUB (GSD 78 - 0780000 – FF VOLLEY)
5. SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL (0912765 – FF VOLLEY)
6. COULOMMIERS VOLLEY-BALL (0776776 – FF VOLLEY) – Forfait.

Le 1^{er} tournoi de qualification régional à la première édition des finales de coupe de France des catégories jeunes M11 masculines et M11 féminines, s'est déroulé le dimanche 14 avril 2019 :

- Le tournoi féminin au gymnase Dupleix à paris (75015). Les 12 équipes qualifiées pour le 2^{ème} tournoi sont les suivantes : AS. SP DE SARTROUVILLE 1 - PARIS AMICALE CAMOU 1 - PARIS AMICALE CAMOU 2 - VOLLEY-BALL LA ROCHE - AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU - VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR - V.B. CLUB ERMONT 1 - PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL - AS VOLLEY-BALL VELIZY 1 - AMICAL CS CORMEAUX - SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL - ASS AMICALE SPORTIVE FRESNES.
- Le tournoi masculin au COSEC Evariste Galois à Sartrouville. Les 12 équipes qualifiées pour le 2^{ème} tournoi sont les suivantes : PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1 - AS. SP DE SARTROUVILLE 1 - PUC VOLLEY-BALL - PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB - AS. SP DE SARTROUVILLE 2 - PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 2 - SPORTING CLUB NORD PARISIEN - VINCENNES VOLLEY CLUB 1 - AS VOLLEY-BALL VELIZY 1 - PARIS AMICALE CAMOU - AMICAL CS CORMEAUX - AS VOLLEY-BALL VELIZY 2.

Le 2^{ème} tournoi féminin et le 2^{ème} tournoi masculin de qualification régional à la première édition des finales de coupe de France des catégories jeunes M11 M et F, auront lieu le dimanche 26 mai 2019 à partir de 10h00, au gymnase Dupleix à paris (75015). Les formules sportives seront définies ultérieurement

La Commission Régionale Sportive a validé définitivement les lieux des phases finales de la coupe île de France jeunes 2019 :

Date	Catégorie	GSA Organisateur	CD	Nom du Gymnase
Samedi 18 mai 2019	M13 F	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX	78	Marie-Thérèse EYQUEM 78370 Plaisir
Samedi 18 mai 2019	M13 M	CNM CHARENTON	94	Tony PARKER 94220 Charenton
Dimanche 19 mai 2019	M15 F	ARGENTEUIL VOLLEY BALL 95	95	Des châtaigniers 95100 Argenteuil
Dimanche 19 mai 2019	M15 M	AMICAL CS CORMEAUX	95	Léo TAVAREZ 95240 Cormeilles-en-Parisis
Samedi 1 ^{er} juin 2019	M17 F	CLUB OLYMPIQUE SAVIGNY	91	COSEC Marcel BIGOT 91420 Morangis
Samedi 1 ^{er} juin 2019	M17 M	VB TORCY MARNE LA VALLEE	77	Jean Monnet 77200 Torcy

Dimanche 2 juin 2019	M20 F	COURBEVOIE SPORTS	92	Jean-Pierre RIVES 92400 Courbevoie
Dimanche 2 juin 2019	M20 M	COULOMMIERS VOLLEY-BALL	77	Des Capucins 77120 Coulommiers

| Finale du championnat pré-national séniors féminin :

1^{er} de la poule A : VB TORCY MARNE LA VALLÉE 1 / 1^{er} de la poule B : VINCENNES VOLLEY CLUB 1

Suite à la qualification de l'équipe VB TORCY MARNE LA VALLÉE pour les finales de la coupe de France fédérale, qui aura lieu les 18 et 19 mai 2019. La Commission Régionale Sportive décide de programmer la rencontre de la finale du championnat pré-national séniors féminin : VB TORCY MARNE LA VALLÉE 1 / VINCENNES VOLLEY CLUB 1, le samedi 25 mai 2019 à 20h00 au gymnase Jean MONNET à Torcy. Sauf accord antérieur des deux équipes.

Article 11.7 du RGES : « La commission sportive référente peut, d'elle-même, modifier la date, le lieu et/ou l'heure des rencontres à charge pour elle d'en prévenir les intéressés 10 jours pleins avant la date de la rencontre... »

| Match de classement des seconds du championnat pré-national séniors féminin :

2^{ème} de la poule A : PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL / 2^{ème} de la poule B VESINET STADE ST-GERMANOIS VB

Suite à la qualification de l'équipe VESINET STADE ST-GERMANOIS VB pour les finales de la coupe de France fédérale, qui aura lieu les 18 et 19 mai 2019. Les deux GSA se sont mis d'accord pour programmer la rencontre pour les places 3 et 4 du championnat pré-national séniors féminin :

PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL / VESINET STADE ST-GERMANOIS VB, le samedi 11 mai 2019 à 19h00 à l'OMNISPORTS au Plessis Robinson.

| Finale du championnat pré-national séniors masculin :

1^{er} de la poule A : CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 2 / 1^{er} de la poule B : CNM CHARENTON 2
La rencontre aura lieu le dimanche 19 mai 2019 à 15h00 au centre sportif Nelson PAILLOU à Charenton.

| Match de classement des seconds du championnat pré-national séniors masculin :

2^{ème} de la poule A : PARIS VOLLEY CLUB 1 / 2^{ème} de la poule B TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 1
La rencontre aura lieu le Samedi 18 mai 2019 à 20h00 au gymnase Marcel CERDAN à Tremblay-en-France.

| Finale du championnat régional séniors féminin :

1^{er} de la poule A : VOLLEY-BALL LA ROCHELLE 2 - 1^{er} de la poule B : SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1 - 1^{er} de la poule C : VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 2 - 1^{er} de la poule D : AS VB DU VAL D'YERRES.

Les rencontres auront lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes en 2 sets gagnants, le dimanche 19 mai 2019 à partir de 11h00 au gymnase Ladoumègue (75019).

| Matchs de classement pour accessions supplémentaires du championnat régional séniors féminin :

2^{ème} de la poule A : PARIS VOLLEY CLUB – 2^{ème} de la poule B : ARGENTEUIL VOLLEY BALL 95 – 2 –

2^{ème} de la poule C : SAINT-CLOUD PARIS SF 4 – 2^{ème} de la poule D : PANTIN VOLLEY 1.

Les rencontres auront lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes en 2 sets gagnants, le dimanche 19 mai 2019 à partir de 13h00 au gymnase Verhaeren à Saint-Cloud.

| Finale du championnat régional séniors masculin :

1^{er} de la poule A : USM. GAGNY VOLLEY - 1^{er} de la poule B : ISLE ADAM F.V.O. 2 - 1^{er} de la poule C : U.S. JEUNESSE MITRY V.B. – 1^{er} de la poule D : LEVALLOIS SPORTING CLUB.

Les rencontres auront lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes en 2 sets gagnants, le dimanche 19 mai 2019 à partir de 13h00 au gymnase Marie Claire RESTOUX à Levallois-Perret.

| Matchs de classement pour accès supplémentaires du championnat régional séniors masculin :

2^{ème} de la poule A : AS. SP. MONTIGNY LE BRETONNEUX – 2^{ème} de la poule B : VOLLEY-BALL BOIS D'ARCY - 2^{ème} de la poule C : AS VOLLEY BALL CERGY – 2^{ème} de la poule D : SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1.

Les rencontres auront lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes en 2 sets gagnants, le dimanche 19 mai 2019 à partir de 13h00 au gymnase du Moulin à vent à Cergy.

---*---

Fin de la réunion à 17h30

Le Président de la CRS,
Yves MOLINARIO
P/O Attaché à la CRS,
Tarek BOUGHERBAL